

**EXTRAIT**  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 23 octobre 2017

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

- Etaient : Monsieur Frédéric BIERRY, président
- présents :
- Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents
- Madame Alfonsa ALFANO, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Martine JUNG, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Monsieur Serge OEHLER, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL
- Procuration(s) : Madame Françoise BEY ayant donné pouvoir à Monsieur Serge OEHLER
- Excusé(s) : Madame Françoise BUFFET
- Absent(s) :
- Rapporteur : Monsieur Marcel BAUER

**N° CD/2017/049 - 705 - Gestion des routes départementales**  
**Proposition de délégation partielle de la compétence voirie du Département du Bas-Rhin à la Communauté de Communes du canton d'ERSTEIN pour l'aménagement d'un carrefour giratoire sur la RD1083.**  
**Délégation à la Commission Permanente pour les procédures de concertation préalable en application de l'article L103-2 du Code de l'Urbanisme**

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :

- décide de déléguer partiellement sa compétence voirie à la Communauté de Communes du canton d'Erstein, sur le périmètre défini dans le plan joint en annexe de la convention, dans le cadre du projet porté par la Communauté de Communes d'aménager un carrefour giratoire sur la RD1083, un passage souterrain piétons/cyclistes sous la RD1083 et une piste cyclable, au droit du Parc d'Activités des Nations ;
- approuve les termes du projet de convention à conclure entre le Département et la Communauté de Communes du canton d'Erstein déterminant l'étendue de la délégation, sa durée, ses conditions financières et ses modalités d'exécution ;
- autorise son président à signer cette convention de délégation partielle de sa compétence voirie ;

- décide de déléguer à la Commission Permanente les décisions relatives à la procédure de concertation préalable à mener en application de l'article L103-2 du Code de l'Urbanisme.

Pour extrait conforme :  
Pour le Président  
La Directrice des services de l'assemblée



Aurélie LACQUEMENT

Adopté à l'unanimité

Le Président,  
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20171023-lmc1112162-DE-1-1  
Acte certifié exécutoire au : 25/10/17